TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 31 MARS 2025

Yann Giordmaina | Stéphane Nières Tavernier | Benjamin Bellaiche

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : (i) chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro: et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	**1 942,99 M€**
VL part GP	**184,26 €**

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*	
Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	100%

* Depuis le 28 juin 2018

Caractéristiques	
Date de création de l'OPC	05/11/2001
Date de 1ère VL de la Part	29/06/2018
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui
Valorisation	
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part GP	FR0013345691
Ticker Bloomberg part GP	LBIEUGP FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA
Souscriptions-rachats	
Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part
Frais	
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,93% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNING STAR™ Eurozone Large-Cap Equity
★★★★ Au 28-02-2025

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™
Au 31-01-2025

NOTATION QUANTALYS™ Actions Zone Euro
Au 30-04-2024

PROFIL DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Performances arrêtées au 31 mars 2025

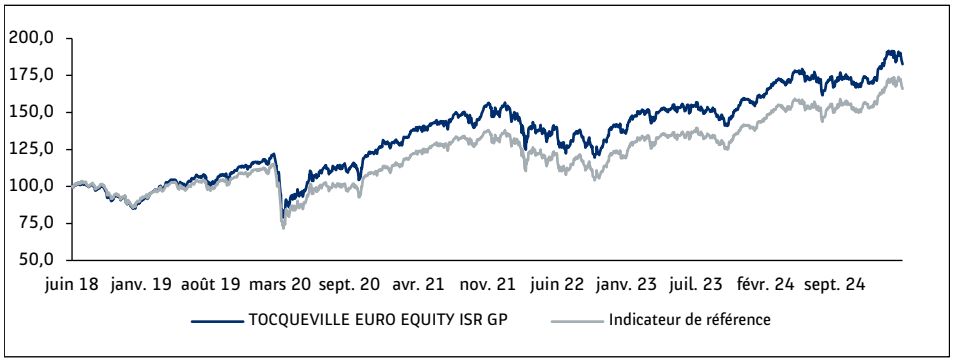

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	6,99%	-3,71%	5,55%	30,24%	104,21%	84,26%
Indicateur de référence	7,67%	-2,95%	6,91%	34,31%	99,87%	67,49%
Ecart de performance	-0,68%	-0,76%	-1,36%	-4,07%	4,34%	16,77%

PERFORMANCES ANNUELLES		2024	2023	2022	2021	2020
OPC		7,52%	16,94%	-11,86%	22,00%	9,19%
Indicateur de référence		9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%	0,25%
Ecart de performance		-1,74%	-1,61%	0,45%	-0,67%	8,94%

PERFORMANCES ANNUALISÉES				3 ans	5 ans	Depuis création
OPC				9,20%	15,34%	9,46%
Indicateur de référence				10,32%	14,85%	7,93%
Ecart de performance				-1,12%	0,49%	1,53%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE		sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC		12,79%	13,19%	14,63%	16,96%	17,81%
Volatilité de l'indicateur de réf.		12,65%	13,15%	14,73%	17,08%	18,18%
Tracking error		2,38%	2,13%	2,15%	2,59%	2,63%
Ratio de Sharpe		0,48	0,15	0,45	0,82	0,48
Ratio d'information		-1,05	-0,63	-0,52	0,19	0,58
Beta		-	0,99	0,98	0,98	0,97

Données calculées sur le pas de valorisation.

		Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale depuis création		-35,17%	19/02/2020	18/03/2020	252

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

La volatilité monte encore d'un cran ce mois-ci soutenue par les menaces de durcissement des droits de douanes brandies par D. Trump, les tractations d'un cessez le feu en Ukraine, l'annonce de plusieurs plans de dépenses d'infrastructures (essentiellement en Allemagne) et de défense.

Dans ce contexte, les actions de la zone euro affichent leur première performance mensuelle négative de l'année, les taux d'intérêts repartant à la hausse en début de mois et une rotation de style, à l'avantage net des valeurs décotées s'observant.

Le portefeuille termine le mois derrière son indice pénalisé par sa surexposition à la technologie, secteur de croissance par définition, en particulier sur ASMI (-19%) et Infineon (-14%). Bien que très sous pondéré du luxe, le portefeuille est pénalisé par Richemont (-18%) toujours dans le cadre de la rotation sectorielle.

Le portefeuille pâtit aussi d'une sélection de titres défavorable au sein du secteur des télécommunications avec Cellnex (-4.7%), seule valeur du secteur qui sous performe car la plus sensible à la remontée des taux. Enfin, dans le même registre, le portefeuille souffre de sa surexposition aux valeurs immobilières avec Merlin Properties (-5.7%) et Vonovia (-14.8%).

En mars, nous avons sorti Vonovia (immobilier) et intégré Publicis (médias) et Léonardo (défense).

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris
www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

31 mars 2025

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

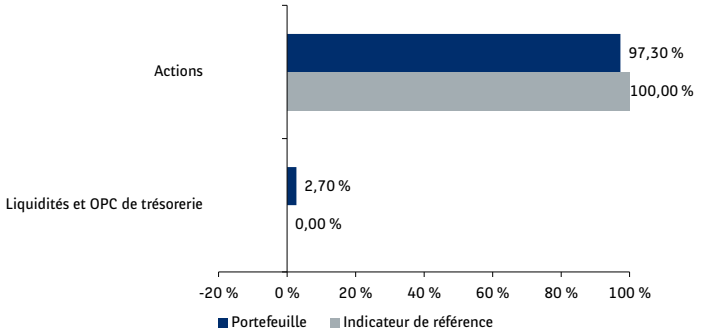

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	48
Exposition globale	97,30%
Risque spécifique (1 an)	2,13%
Risque systématique (1 an)	13,02%
Poids des 10 premiers titres	34,89%
Poids des 20 premiers titres	58,26%

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	4,87%
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	3,92%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,91%
ALLIANZ SE	Finance	Allemagne	3,59%
BANCO SANTANDER SA	Finance	Espagne	3,26%
UNICREDIT SPA	Finance	Italie	3,23%
AXA SA	Finance	France	3,22%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation Discrétionnaire	France	2,99%
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	France	2,98%
SAFRAN	Industrie	France	2,92%

PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
CELLNEX TELECOM SA	2,60%	0,27%	2,32%
AXA SA	3,22%	1,27%	1,95%
UNICREDIT SPA	3,23%	1,39%	1,84%
RENAULT SA	1,93%	0,17%	1,77%
E.ON SE	2,20%	0,54%	1,66%

PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
TOTALENERGIES SE	-	2,34%	-2,34%
AIRBUS SE	-	1,65%	-1,65%
IBERDROLA SA	-	1,52%	-1,52%
HERMES INTERNATIONAL SCA	-	1,46%	-1,46%
L'OREAL SA	-	1,43%	-1,43%

RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *

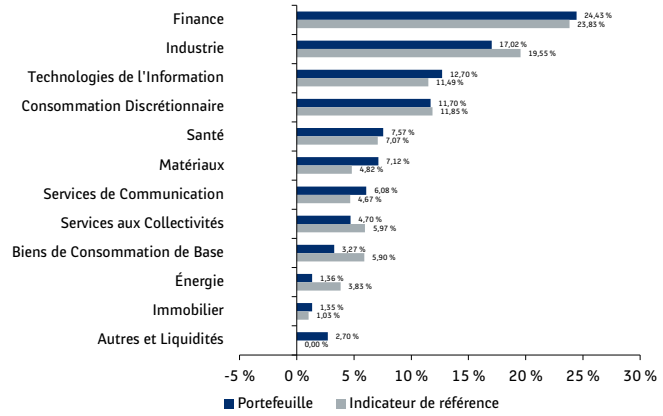

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *

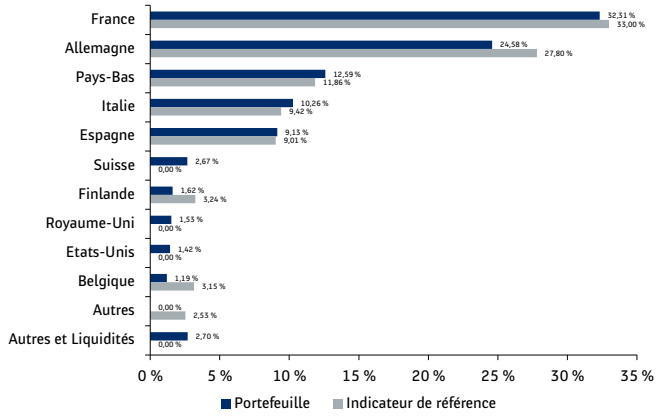

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *

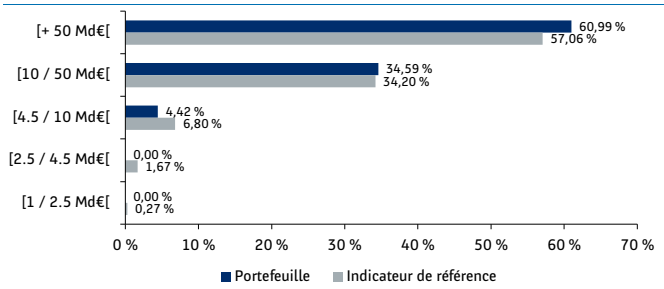

RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *

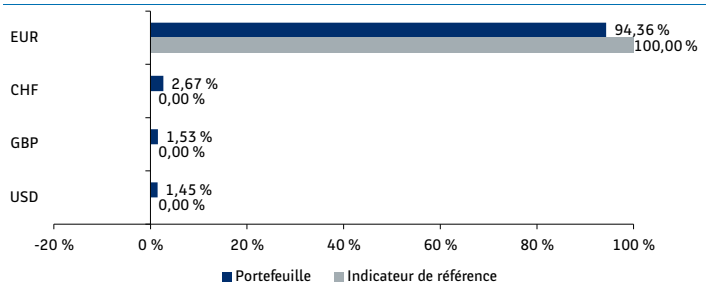

*** Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.**

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 31 MARS 2025

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note[1]
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	25%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,67
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2]	7,33

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maitriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
Score GREaT moyen pondéré	**7,67**	100,0%	**6,81**	100,0%	
G - **G**ouvernance Responsable	**6,46**	100,0%	**6,50**	100,0%	
R - Gestion Durable des **R**essources	**6,52**	100,0%	**6,22**	100,0%	Univers de comparaison
E - Transition **E**nergétique	**7,27**	100,0%	**6,73**	100,0%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,30**	100,0%	**6,48**	100,0%	

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT

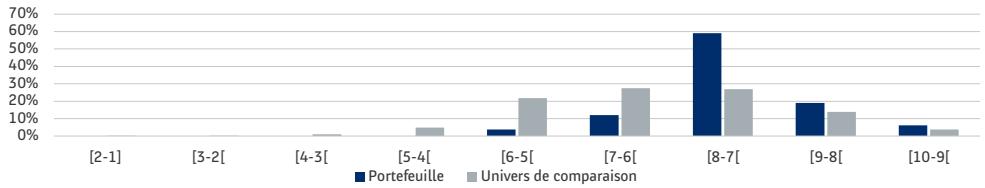

Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ENEL SPA	2,5%	9,62	1,3%	28,6%	42,4%	27,7%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,2%	9,55	20,0%	21,4%	32,4%	26,3%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	1,3%	9,38	8,4%	28,6%	37,7%	25,3%
PUBLICIS GROUPE SA	0,8%	8,95	27,5%	26,7%	15,7%	30,1%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,9%	8,72	12,3%	29,9%	16,2%	41,7%

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR GP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 31 MARS 2025

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	69,0%	40,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	413,9	1293,8
Taux de Couverture	95,8%	92,1%

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	52,9	70,2
Taux de Couverture	97,5%	97,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1

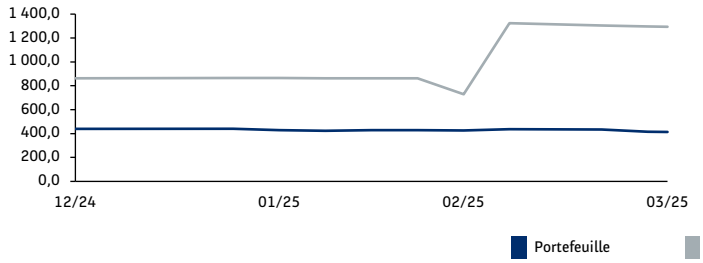

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2

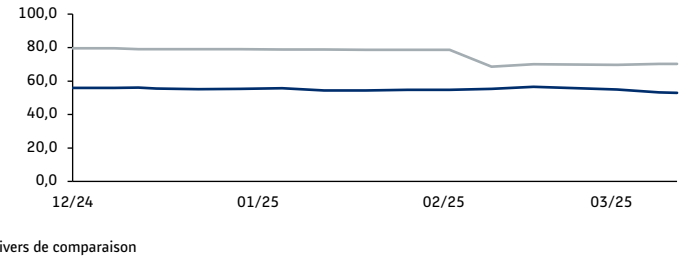

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) Source(s) : MSCI	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO2/M€ investi

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ invested

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.